



## Rupture abusive de période d'essai ?

-----  
Par Lucie64

Bonjour,

Je vous contacte aujourd'hui afin d'éclaircir ma situation concernant la rupture de ma période d'essai par mon entreprise.

L'entreprise m'a embauché pour un CDD en tant que technicien de laboratoire du 03/01/2022 au 30/09/2022 avec une période d'essai d'1 mois renouvelable pour un surcroit d'activité (précisé dans le contrat). Cette période d'essai a été suspendue pendant 33 jours du 24/01/2022 au 25/02/2022 suite à un arrêt maladie, la prolongeant donc jusqu'au 08/03/2022. Il est également important de noter que je suis reconnue comme travailleur handicapé dû à une forte dyslexie.

Aujourd'hui (07/03/2022) mon employeur a mis un terme à mon contrat à compter ce soir. La raison énoncée sur les documents est "cet essai ne nous à pas paru concluant", contrairement aux raisons énoncées à l'oral qui étaient une baisse d'activité ainsi qu'un manque de temps pour m'évaluer sur un certain poste (poste difficile pour moi compte tenu de ma dyslexie car consistant en la vérification d'identités et de prescriptions médicales). L'employeur m'a également précisé lors de ce dernier entretien avoir été satisfait de mon travail.

Je me pose donc plusieurs questions concernant cette rupture de période d'essai. Dans cette situation, le délai de prévenance de l'entreprise est-il de 48h ou de 2 semaines ? Pour un cas comme pour l'autre, ce délai n'as pas été respecté. Qu'est-ce que cela implique ? Et surtout, la rupture de période d'essai est selon les dires de l'employeur dû à ma dyslexie et/ou une baisse d'activité. Cela rentre-t-il dans le cadre d'une rupture de période d'essai abusive et si oui que suis-je censée faire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Lucie